

## VISIO-RÉUNION DU BUREAU – 14 janvier 2021 – 18h00



### Présents :

**Éric BROUSSIN, Vincent ABADIA, Mathilde ALIX, Jérôme THILLEUX, Dominique LEVEAU, Tony GUINOT et Evelyne LUCAS (cooptée).**

**Invités : Dorian HUSSON, Logan HUSSON.**

### Absents :

**Patricia POULAIN, Jean-Claude TERRADE**

### **1) Point liés aux restrictions sanitaires suite à la COVID.**

Les courts couverts ne seront plus accessibles aux jeunes et aux adultes à partir de samedi 16 janvier à 18h00.

Les jeunes ont pu bénéficier de 9 semaines de tennis sur les 30 de prévues.

Les adultes, jusqu'à présent, ont bénéficié de 5 semaines sur 30.

Les décisions des membres du comité de direction :

Au sujet des cours de tennis des adultes :

- Une ristourne correspondant au nombre de cours non assuré x  $(150/30 = 5€)$  x (nombre séance par semaine) sera proposée pour les compétiteurs la saison 2021 / 2022.

- Une ristourne correspondant au nombre de cours non assuré x  $(100/30 = 3,50€)$  x (nombre séance par semaine) sera proposée pour les compétiteurs la saison 2021 / 2022.

Nous vous donnerons aussi la possibilité de faire don de cette somme au TPCV (cerfa 15580-02) et ainsi de récupérer 66 % de cette somme en crédit d'impôt.

Sachez que l'équipe pédagogique pilotée par Dorian fera le nécessaire pour que vous puissiez effectuer le maximum de séances de cours de tennis jusqu'au 31 juillet.

Les adhérents qui ne prennent pas de cours de tennis se verront aussi proposer une ristourne pour la saison 2021/2022, cette ristourne sera étudiée par le trésorier au cas par cas car je vous rappelle que nous avons toujours la possibilité de jouer sur les courts de tennis extérieurs.

### **2) Décision pour la réalisation de l'AG du 23 janvier**

Etant donné les circonstances liées aux couvre feu et aux restrictions sanitaires, notre AG 2020 se déroulera le samedi 23 janvier 2021 à 16h00 en visio-assemblée générale.

Tous les adhérents à jour de leur cotisation recevront le lien de l'application ZOOM la veille de l'AG soit le vendredi 22 janvier pour participer à cette visio assemblée générale.

Organisation des assemblées générales : une nouvelle ordonnance étend les dérogations

*Lors du premier confinement, le gouvernement avait pris une ordonnance (n° 2020-321 du 25 mars 2020) afin d'assouplir les règles des assemblées générales et organes délibérant des associations en raison de la situation sanitaire, laquelle s'appliquait jusqu'au 30 novembre 2020.*

*Compte tenu de cette échéance précoce, alors que la France connaît un second confinement, une nouvelle ordonnance vient d'être publiée pour proroger l'ordonnance précédente, en y apportant quelques modifications.*

### **Tenue de l'assemblée générale :**

Si, à la date à laquelle l'assemblée est convoquée ou à la date de sa réunion, une mesure administrative limite ou interdit les déplacements ou les rassemblement collectifs pour des motifs sanitaire, l'organe compétent pour convoquer l'assemblée générale ou son délégué peut décider que celle-ci se déroule à huis clos ou par conférence téléphonique ou vidéoconférence.

### **Quorum :**

L'organe compétent pour convoquer l'assemblée générale ou son délégué peut décider que sont réputés présents pour le calcul du quorum la majorité les membres qui participent à l'assemblée générale par une conférence téléphonique ou vidéoconférence permettant leur identification.

Les dispositions de cette ordonnance, entrées en vigueur le 03 décembre 2020, sont applicable jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021.

### **3) Reconduction des mandats**

Tous les élus du dernier mandat mise à part madame Patricia Poulain et monsieur Jean Claude Terrade reconduisent leur mandat pour la saison 2020 / 2021.

### **4) Point financier**

Compte en banque : +35844,26 € au 14 janvier 2021.

Point comptable : +16459,67 € au 31 décembre 2020.

### **5) Points licences**

*226 au 14 janvier 2020*

*239 au 14 janvier 2021*

*Soit +13.*

### **6) Homologation des tournois du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2021**

Sur notre calendrier tournois et équipes 2020 2021 nous avons prévus :

Le circuit des goélands du 3 au 8 mai

Le tournoi interne du 19 juin au 4 juillet

Le tournoi seniors + du 3 au 11 juillet.

Le tournoi de doubles familles du 10 au 18 juillet

Le tournoi d'été du 7 au 22 août

2 événements font que ces prévisions pourront être modifiées :

1) Nous ne pouvons plus faire de tournoi sur le site de Puys.

2) Les contraintes liées au covid.

Le 1er point peut être résolu en faisant jouer à Saint Martin en Campagne.

Le 2ème point engendre jusqu'au 31 juillet 2021 le rattrapage des cours de tennis et la réalisation de stages en journée pour les jeunes et le rattrapage des cours de tennis en soirée pour les adultes.

Il ne reste donc pas beaucoup de place pour les tournois qui ne seront pas prioritaire en cas de pluie.

Les décisions des membres du comité de direction :

Le circuit des goélands sous forme de TMC du 3 au 8 mai : pas de changement.

Le tournoi interne sera réalisé sous forme de TMC de 8 joueurs les dimanches 13, 20 et 27 juin et 4, 11 et 18 juillet soit 6 journées à 8 joueurs ou joueuses

Tous ces TMC seraient suivis par une remise des prix + un barbecue.

Annulation du tournoi seniors + qui de toute façon ne ramenait pas grand monde.

Tournoi doubles familles sur 2 we du 24 juillet au 1er août sous forme de TMC

Exemple :

24 juillet TMC doubles mixtes.

25 juillet TMC doubles Dames.

31 juillet TMC doubles messieurs 4ème série.

1er août TMC doubles messieurs 3ème série.

Tous ces TMC seraient suivis par une remise des prix + un barbecue.

Tournoi d'été : annulé.

Le mois d'août serait totalement libre.

### **7) Inscriptions des équipes seniors et seniors + de printemps pour le 31 janvier 2021.**

Nous allons inscrire, comme la saison dernière, 2 équipes messieurs et 1 équipe dames en seniors + et 4 équipes messieurs et 1 équipe dames en seniors.

Un sondage va être réalisé auprès des messieurs seniors 4ème série pour savoir si nous inscrivons, ou non, une 5ème équipe seniors. Ce sondage sera à nous retourner pour le 25 janvier.

### **8) Projet sportif : agrandissement du TPCV sur le site de Belleville.**

Ce projet sportif (construction de 4 courts extérieurs et 2 padels couverts sur le site de Belleville) voté et validé en conseil municipal de décembre 2019 par la commune de Petit Caux est en étude auprès de monsieur le Maire, monsieur Patrice Philippe.

Nous attendons impatiemment un rendez vous.

Fin de la réunion du bureau vers 19h00.

La prochaine réunion du bureau se fera juste après l'assemblée générale en semaine 4.

Le secrétaire de séance,

Eric Broussin.